

**PRINCIPES D'ACTION
DE « L'OPERATION POUPONNIERES »**

Extrait de l'ouvrage collectif du comité de pilotage de « l'opération pouponnières » :
« *L'enfant en pouponnière et ses parents. Conditions et propositions pour une étape constructive* », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation Française, 1997

... La pouponnière dans un dispositif

Dans l'ensemble du dispositif d'aide à l'enfant et à sa famille, la pouponnière occupe donc une place particulière, en effet les enfants qu'elle peut accueillir n'ont pas trois ans à leur arrivée, certains même n'ont que quelques jours de vie, beaucoup ont moins d'un an. Ils sont au moment de leur développement que l'on sait être le plus vulnérable, en même temps qu'un des plus féconds; ils sont doublement vulnérables du fait de la séparation familiale que tous ont à vivre. Il s'agit d'un enjeu de taille pour l'avenir de ces enfants qui mobilise de nombreux partenaires autour de l'enfant et de sa famille, dans et hors pouponnière.

Qu'elle soit à caractère social ou sanitaire, l'action de la pouponnière se situe dans un domaine clairement délimité:

- par le cadre de l'autorité parentale;
- par la décision (parentale, médicale, administrative ou judiciaire) qui préside à la séparation de l'enfant de son milieu familial et à son orientation vers cette formule de vie et qui sert de repère à l'élaboration et l'évolution du projet de vie de l'enfant accueilli;
- par les textes législatifs et réglementaires qui définissent les normes de fonctionnement de cet établissement, la qualification du personnel ainsi que l'âge des enfants qu'elle peut recevoir.
- par l'existence d'une grande diversité de modes de réponse aux besoins des enfants et des familles en difficulté - recensés, coordonnés et évalués dans le cadre du schéma départemental, grâce à quoi la pouponnière peut tenir sa place particulière et développer ses qualités propres au sein d'un dispositif général.

Ce qui implique des actions et des acteurs multiples pour mener en concertation:

- une réflexion préalable en terme d'indication et d'orientation en fonction des besoins de l'enfant, de sa situation familiale et des ressources mises en place dans le département ;
- une collaboration aussi étroite que possible avec les parents, qu'il s'agit d'aider dans l'exercice de leur responsabilité avec leur jeune enfant lorsque, en raison des difficultés majeures que les uns ou les autres rencontrent, une aide apportée à leur domicile n'est pas ou n'est plus appropriée;
- une évaluation avec les parents et l'enfant de leurs difficultés, permettant à chacun de se préparer au relais nécessaire et d'en rechercher les modalités adéquates avec eux et les professionnels éventuellement concernés.
- dès qu'une orientation est définie, un aménagement très concret des modalités d'intégration de l'enfant dans son nouveau milieu de vie.

Dans ces perspectives, l'apport de la pouponnière peut être, non seulement d'offrir toutes ses qualités propres à l'enfant qu'elle reçoit et aux parents qu'elle accueille, mais aussi, par les études menées, les comptes-rendus de son travail et bilans divers dont l'équipe fait part aux instances décisionnelles et de régulation, de contribuer à définir sa juste place dans l'éventail des réponses apportées aux familles et aux enfants en difficulté.

Compte tenu de ces enjeux pour l'enfant et sa famille et des données propres à la vie institutionnelle, des principes de travail ont été élaborés pour tenir compte de la mission globale de la pouponnière à leur égard et pour que le séjour en pouponnière soit une étape constructive dans leur vie.

LA POUPONNIERE UNE MISSION GLOBALE

"Ce document présente l'état actuel des réflexions de personnes engagées depuis plusieurs années dans l'action auprès d'enfants accueillis en collectivité. Les connaissances et les difficultés liées à cette pratique ont permis de formuler certains principes et de dégager certaines préoccupations qui, au sein des établissements doivent à chaque moment être prises en compte dans leur globalité pour assurer le bien-être des enfants. Toute action engagée avec les pouponnières pour assurer le bien-être des enfants doit être imprégnée par l'ensemble des préoccupations énoncées ci-dessous. Même s'il n'est pas possible de les aborder d'emblée simultanément, elles doivent demeurer en filigrane dans les esprits de tous les responsables concernés et doivent être prises en compte dans leur globalité." (Introduction du document "les principes d'action dans une pouponnière" proposé en octobre 1978 à la réflexion du futur comité de pilotage de l'opération pouponnières" et qui en deviendra en quelque sorte la charte)

1. D'abord la vie

Compte-tenu de l'ensemble des données précédentes, la pouponnière ne peut être un simple lieu d'hébergement, elle doit être un lieu de vie où l'enfant puisse poursuivre son développement, c'est-à-dire la construction de son identité, de son individuation et de sa relation à autrui, faute de quoi, il est virtuellement exposé à des failles importantes dans la structuration de sa personnalité et se trouvera dans une situation à haut risque pour lui-même. Ce qui peut ultérieurement déboucher sur de graves difficultés pour l'ensemble du corps social.

C'est dire si l'on veut pleinement traiter les problèmes, qu'il est indispensable de ne plus considérer l'accueil en pouponnière sous le seul angle du traitement social de la défaillance parentale. Il doit inclure une approche psychiatrique et pédopsychiatrique qui permette à l'enfant de bénéficier d'une aide thérapeutique pour lui-même et dans sa relation avec sa famille. Il ne peut se faire qu'en lien avec l'ensemble des acteurs médico-psycho-sociaux.

La pouponnière, compte tenu de ses caractéristiques particulières de structure et de fonctionnement, constitue, si elle remplit un certain nombre de conditions, une forme d'accueil qui peut être adaptée à de tels objectifs et correspondre aux besoins tels qu'ils sont maintenant mieux appréhendés.

En effet, avec la permanence dans le temps et dans l'espace d'une équipe pluridisciplinaire, spécialiste de la petite enfance, dans les domaines éducatif, médical et psychologique, elle offre :

- le maternage de l'enfant nécessaire à son développement physique et psychique, base du traitement des troubles présentés par l'enfant lui-même et par l'enfant dans ses relations à sa famille. Le travail d'équipe accompli auprès de l'enfant par les professionnels constitue une garantie de la dimension thérapeutique de cette action tournée vers un enfant sujet, acteur de son propre développement ;
- l'évaluation clinique précise de l'état de l'enfant et, si possible, de ses relations avec ses parents et ses proches;
- la participation à l'aide apportée aux familles des enfants accueillis, en collaboration et complémentarité avec d'autres professionnels et services à l'extérieur de la pouponnière. Le séjour de l'enfant peut ainsi servir de révélateur des compétences parentales ou de leur empêchement.

Il s'agit en fait d'une prise en charge originale, qui se situe à la frontière entre "suppléance parentale" et "traitement", dont la spécificité a été progressivement mise en évidence.

C'est dans le but de préciser les exigences particulières de cette fonction "insolite" et d'aider les pouponnières à augmenter leur capacité à l'assumer qu'ont été élaborés en 1978 et définis dans le cadre de l'"opération pouponnières des principes d'action" autour desquels les équipes de pouponnières peuvent organiser leur travail. Ces principes directeurs ont été rédigés en préalable à toute action. Ils peuvent trouver leur application dans le cadre de pratiques et de références théoriques très diverses. Ils sont présentés ici dans leur forme initiale, car si la rédaction est le reflet d'hier, les impératifs qu'ils énoncent demeurent essentiels : pour l'enfant, ses parents et les professionnels.

2. Principes d'action dans une pouponnière

Pour assurer le bien-être des enfants en pouponnière et la prise en compte de leurs parents, ces principes doivent être retenus dans leur globalité, même s'il n'est pas possible de les aborder d'emblée simultanément.

A. Rappel des principaux faits connus à ce jour

L'enfant, sa famille et les risques encourus en situation de placement

*La spécificité du psychisme de l'enfant âgé de moins de trois ans doit être connue du milieu qui est responsable de lui et qui le prend en compte à chaque étape de son développement ;
Le danger, présent ou futur, que représente pour le jeune enfant, où qu'il soit, un état de carence, doit susciter une vigilance constante. Ce danger est d'autant plus grand, qu'en dehors des états de carence spectaculaires, faciles à détecter, existent des états aux formes plus subtiles qui, passant inaperçus, demeurent non traités et handicapent sournoisement l'avenir ;*

Le facteur temps est totalement différent pour l'adulte et pour l'enfant, plus l'enfant est jeune, plus le temps est long ;

La rupture d'avec la famille est toujours dangereuse, d'une part, du fait des effets néfastes pour

l'enfant de la perte de sa mère et de sa famille, d'autre part, du fait de la distance qui s'installe entre eux. Chacun évoluant indépendamment, les parents comme l'enfant, risquent lors de la réunion de ne plus reconnaître ou retrouver le partenaire. L'enfant en quelque sorte perd sa place auprès du couple et au sein de la fratrie ;

La fragilité, l'absence ou l'inexistence des familles dont les enfants arrivent en pouponnière à caractère social, impliquent toujours des difficultés antérieures pour l'enfant devenu alors particulièrement sensible à la séparation ou aux situations de carence ;

Les ruptures répétées ont pour l'enfant un caractère cataclysmique lorsqu'il perd un milieu connu, et surtout les personnes avec lesquelles il a établi une relation. Des mécanismes de régression apparaissent alors, avec des difficultés de plus en plus grandes de récupération. De plus, s'installe une tendance à la répétition; l'enfant par son comportement induit lui-même les ruptures, du fait de son incapacité à maintenir des relations pourtant satisfaisantes. A plus long terme, c'est l'aspect angoissant pour l'enfant devenu plus grand des "trous" dans son histoire personnelle, temps qu'il ne peut partager avec personne si les témoins ne l'ont pas transmis et que personne ne sait plus rien.

La complexité croissante de la situation familiale rend incertaines les possibilités d'évolution et particulièrement vulnérables les liens existants

La vie de l'enfant en pouponnière, la diversité des personnes et des services intervenant à son propos

La difficulté d'éradiquer les facteurs de carence dans une collectivité de petits est considérable, ce dont on n'est pas toujours conscient ;

Il est clair qu'une compétence spéciale est indispensable pour répondre aux besoins des jeunes enfants en collectivité, et des recherches sont en cours sur ce que ce travail requiert d'apprentissage et de contrôle. On sait maintenant que la capacité à élever de jeunes enfants en collectivité ne relève pas du seul "instinct maternel", ni de la seule spontanéité ou du seul bon sens de toute femme de cœur;

Il est difficile de définir qui est garant du bien être de l'enfant parmi les multiples personnes amenées à intervenir auprès de lui, ou ayant un pouvoir de décision quant à ses conditions de vie ou à son avenir ;

Il est difficile de trancher qui a la priorité, lorsque l'intérêt de l'enfant entre en contradiction avec les désirs de ses parents ou des adultes qui s'occupent de lui, cela à court ou à long terme.

Pour conclure cette liste de constats, il faut insister sur la charge émotionnelle que représente pour ceux qui le confient, le fait de laisser leur enfant entre les mains d'autrui, et sur la charge émotionnelle que représente pour tout adulte concerné, le fait apparemment simple de s'occuper des enfants des autres :

toute personne s'intéressant à un enfant - que ce soit dans une fonction soignante, éducative, sociale, administrative ou judiciaire - imagine pour lui une famille "idéale". Ce souhait qui est activement à l'oeuvre, même si ce n'est pas toujours de façon consciente, ne peut jamais coïncider avec la réalité familiale de l'enfant, ce qui suractive intolérance et conflits.

Cette charge émotionnelle nécessite une réflexion permanente qui, seule, permet de ne pas laisser jouer les fantasmes de "devenir la bonne mère" pour cet enfant. Ainsi peut être trouvée la juste place auprès de lui, en s'adaptant à ses besoins propres. De même, le risque est grand de perdre de vue la réalité de l'enfant, au profit de l'enfant imaginaire que tout un chacun porte en soi.

B. Ce qui en découle dans la pratique

Le temps de séjour à la pouponnière ne doit en aucun cas devenir un temps pris "en soi", isolément, coupé du futur et du passé de l'enfant, au risque de détourner le placement de son objectif.

Ce dernier doit rester : offrir un lieu d'accueil à l'enfant tandis qu'est recherchée activement la meilleure solution pour lui, en fonction de ses besoins propres et de l'évolution de sa situation familiale ou juridique.

Cela a pour conséquence que tout travail avec les pouponnières doit comporter :

Une réflexion commune aux services sociaux aux services administratifs et aux établissements sur l'opportunité de l'admission: est-ce pour l'enfant la solution la plus favorable ? Ou est elle utilisée parce que la plus accessible, ou la plus rapide ? Que peut-on envisager d'autre ? Serait-ce meilleur ?

Se pose ici le problème de l'urgence qui élimine les possibilités d'autres solutions et de préparation même du placement. En fait, dans bien des cas, il serait possible de prendre en charge sans pour autant réaliser l'admission sur le champ . La véritable urgence est rare, et un placement fait dans la précipitation devrait être l'exception.

Une réflexion sur la préparation à l'admission, de l'enfant, de sa famille. Par exemple, information, prise de contact, transmission de la connaissance des habitudes quotidiennes de l'enfant, apports de jouets, de vêtements... Organisation des visites des parents ou d'une personne connaissant l'enfant, modalités de l'introduction de l'enfant dans son groupe, prise en charge par une personne qui s'occupera de lui, parler de son avenir, donc, envisager sa sortie dès son arrivée.

La recherche, tout au long du séjour, des moyens assurant une vigilance permanente quant à son devenir ultérieur, en collaboration avec les diverses personnes qui partagent la responsabilité de l'enfant, pour s'assurer que nul ne laisse la situation s'enliser dans un statu quo stérile. La prolongation du séjour d'un enfant en pouponnière ne devrait être acceptée que dans la mesure où elle permet la mise en place d'une meilleure solution de vie ultérieure pour lui, soit du fait de sa propre évolution, favorisant la réussite de la solution qui sera retenue, soit du fait de la progression de la compréhension de la situation familiale permettant aux personnes responsables de prendre les décisions avec plus de garanties, y compris sur le plan du statut juridique, ou encore du fait d'un travail psycho-social entrepris auprès de la famille, rendant possible son retour chez lui, ou son placement dans les conditions les plus constructives possibles.

La nécessité de tenir au courant de son histoire l'enfant lui-même et la personne qui s'occupe directement de lui. Nous savons qu'il est indispensable pour l'équilibre de leur relation et le devenir de l'enfant que ni l'un ni l'autre n'en soient tenus à l'écart. Le silence, non seulement occulte une incertitude angoissante qui, pour masquée qu'elle soit, n'en est pas moins agissante, mais il entretient de plus, un leurre nocif pour leur devenir à tous deux. Toutefois, il est indispensable que soient mis en place la protection et le soutien qui leur permettront de faire face à l'angoisse que cette histoire soulève en eux et qui marque leur attachement mutuel et leur vie dans l'institution.

La prise en compte dans le même temps de l'état et de l'évolution possible des relations parents /enfants. Une réflexion approfondie doit être menée à propos de chaque cas, afin que l'institution accompagne l'enfant. Il s'agira de l'aider à passer d'un milieu à l'autre, lorsque des retours itératifs sont possibles, soit à maintenir une représentation vivante de ses parents et de nombreux moyens peuvent être mis en place à cet effet: visite de ceux-ci ou des proches, retour dans l'ancien quartier, communications téléphoniques, objets, vêtements personnels, verbalisation... soit à faire face à l'anéantissement que représente pour lui la perte cruelle de ses parents, soit à faire le deuil des parents disparus sans pour autant en effacer le souvenir.

Une réflexion sur la préparation de l'enfant à son départ de la pouponnière et sur l'aide en vue de son insertion dans un nouveau milieu. Par exemple préparation verbale, visites préalables, échanges approfondis entre les adultes qui ont une signification affective pour l'enfant et ceux qui vont l'accueillir, accompagnement de l'enfant dans son nouveau lieu de vie, visites ultérieures, départ avec des vêtements, jouets familiers, ainsi que photos, observations permettant à l'enfant de retrouver ce temps de son histoire et tout autre moyen...

Malgré son caractère transitoire, le temps de séjour à la pouponnière, qu'il soit de courte ou de longue durée, doit être pour l'enfant un temps de réparation et/ou de construction. Il ne peut être un temps d'attente plus ou moins vide.

Sans se substituer à la famille, ce qui n'est jamais possible, la pouponnière doit, pour assurer l'intégrité physique, affective et mentale de l'enfant, remplir auprès de lui les "fonctions maternelles et familiales" sans lesquelles nous savons maintenant qu'un très jeune enfant ne peut se développer.

Des moyens originaux spécifiques à cette situation de collectivité permanente doivent être inventés et mis en place pour assurer ces fonctions indispensables.

Certes, chaque institution peut trouver la structure institutionnelle, les modes de fonctionnement et les moyens qui conviennent le mieux à son histoire, sa localisation, ses options fondamentales, ses affinités... et il n'y a pas de modèle unique. Par contre, il paraît indispensable que l'institution, en partant des besoins des enfants qu'elle accueille, se donne un projet de vie pour eux et leur famille. Projet suffisamment souple pour s'adapter à l'unicité de chaque enfant mais suffisamment permanent et cohérent pour garder auprès de lui son caractère sécurisant et structurant.

Au centre de la réflexion de l'équipe d'adultes, ce projet aide chacun à comprendre le sens de son travail, sert de référence lors d'interrogations et de discussions autour de problèmes d'organisation concrète quotidienne. Seul un tel projet garantit que les décisions seront prises en fonction des besoins des enfants et non pas en référence aux seuls désirs des adultes. Ce projet doit aussi pouvoir évoluer à partir des observations faites ou expériences vécues par chacun, les enfants toutefois étant toujours protégés de tous les changements brusques non expliqués, changements profondément destructeurs, insécurisants et désorganisateur pour eux.

Un projet de vie

C'est pourquoi en l'état actuel des connaissances, ayant reconnu et mesuré la nécessité de ménager pour chaque enfant la place de ses parents dans l'institution, ce projet devrait respecter les impératifs suivants :

prendre en compte la globalité des besoins des jeunes enfants et leur interdépendance, la satisfaction isolée d'un des besoins ne peut compenser la carence d'un autre et donc ne peut être réellement bénéfique ;

un effort d'observation constant et systématique doit permettre aux adultes d'être présents aux signaux et réactions de l'enfant dont on sait que les mouvements émotionnels s'expriment à cet âge sous des formes qui peuvent passer inaperçues ;

chaque enfant doit être individualisé aux yeux de chaque adulte et doit pouvoir se sentir un être respecté et unique parmi d'autres ;

le minimum de personnes, toujours les mêmes, doit seul intervenir auprès d'un enfant ;

que l'une d'elles soit spécialement responsable de son bien-être de son développement et garante de son histoire. Entre cette personne et l'enfant s'installe une fine connaissance mutuelle qui permet le développement d'une communication verbale et non verbale à travers laquelle l'enfant s'exprime, se sent reconnu et pose ou maintient ses capacités relationnelles. Cette relation privilégiée (c'est à dire celle qui a pour l'enfant une signification affective), différente dans son essence d'une relation maternelle, doit néanmoins garantir à l'enfant les éléments constitutifs habituellement apportés par cette dernière. Cette relation doit être reprise au sein de l'équipe afin que le personnel reçoive le soutien auquel il a droit ;

qu'une certaine unification des modes de faire assure à l'enfant la possibilité de se repérer dans l'interaction adulte/enfant, et de se situer dans le temps et dans l'espace, puisque, inéluctablement, il "passe" entre plusieurs mains. Ce qui exclut que soit confiée à des stagiaires la prise en charge des enfants.

Ce qui n'exclut pas, par contre, qu'une fonction de formation puisse être fournie par la pouponnière sous forme de stages d'observations repris et discutés avec l'établissement et les écoles intéressées ;

que lui soient apportées, chacune en leur temps, les stimulations propres à son âge et indispensables à son développement.

Par exemple dans la découverte et l'expérimentation de son corps, au travers de jeux libres, d'activités proposées par l'adulte ; dans la découverte des objets ; dans la rencontre des autres enfants, en prenant garde de le protéger d'expériences qui peuvent représenter pour lui des agressions profondément destructrices ; dans l'exercice d'activités diverses et créatives : musique, graphisme, peinture ; dans l'ouverture au monde extérieur, sorties, promenades participation aux actes courants de la vie quotidienne, introduction réfléchie de nouveaux adultes. Tout cela doit être l'occasion d'échanges verbaux riches et variés avec l'adulte conduisant ces activités, en se rappelant que l'enfant ne peut en bénéficier que s'il est assuré de l'existence pour lui d'une relation privilégiée, même si l'adulte qui l'incarne n'est pas présent physiquement à un moment donné.

Alors seulement, l'enfant peut apprendre, à l'âge ou tout enfant l'apprend normalement, ce qu'il peut attendre, sur quoi il peut compter, vers qui il peut se tourner. Il apprend à anticiper ce qui va arriver, repérer ce qui est permis et défendu, à expérimenter ce qu'il peut faire lui-même sur son environnement, qui il est, qui est l'autre, qui est sa famille. Tout cela est nécessaire à son sentiment de sécurité et à l'élaboration de sa confiance en l'adulte et en lui-même.

C. Pour que ce travail se déroule au mieux de l'intérêt de l'enfant, il faut organiser la réflexion en équipe et assurer un soutien mutuel.

Dans le cadre de la pouponnière

Pour qu'une pouponnière puisse maintenir son projet vivant, actif et créateur, il faut qu'un minimum de conditions préalables et indispensables soient observées :

- un personnel en nombre suffisant et stable ;
- une concertation pluridisciplinaire ;
- un soutien actif et régulier des personnes prenant directement en charge les enfants.

Ce soutien peut et doit prendre des formes diverses: échanges individuels, réunions de groupe et de synthèse, observations, perfectionnement sur place, recherche, formation à l'extérieur... Ce travail de concertation et de soutien exige que le planning des services ménage des possibilités de rencontre. Les différents membres de l'équipe doivent être également impliqués face au travail, mais de façon différente. Certains, plus en retrait au regard du vécu quotidien, doivent aider à une reprise de distance souvent nécessaire face à l'impact émotionnel que ces situations ont sur les personnes qui, elles, sont en prise directe auprès des enfants et des familles. En l'absence d'un tel travail, on voit s'installer des "surinvestissements" ou des "désengagements" tout aussi destructeurs pour les enfants que dommageables pour les adultes ;

- Le calcul du prix de journée doit tenir compte de ces exigences.

Et hors pouponnière

La complexité et la fragilité des situations familiales qui sont à l'origine de l'arrivée d'un enfant à l'aide sociale à l'enfance, entraînent toujours l'intervention d'un grand nombre de personnes : inspecteurs, médecins, assistantes sociales, juges... Un énorme travail de réflexion, de concertation en vue de l'élaboration d'un plan de travail, de répartition des rôles et des tâches ainsi qu'une définition des responsabilités est à faire pour chacun des cas, en articulation avec l'équipe de la pouponnière. Ainsi les luttes de pouvoir qui s'installent assez naturellement entre les services et les personnes risqueront moins d'être renforcés par la résonance que la problématique familiale entraîne inévitablement, conduisant à des conflits stériles.

Ainsi seulement pourra être tentée une aide à l'enfant et à sa famille, et évitée l'inertie qui prolonge indéfiniment le séjour de l'enfant.

Comité de rédaction réuni en 1978, sous la conduite de Mme G. APPELL psychologue de pouponnière : Mmes A-M. DANGIN directrice de crèche, J. LEVY directrice du centre d'assistance éducative du tout petit, J. LECLERC directrice de pouponnière, P. MAGUIN médecin de santé publique, D. RAPOPORT psychologue des hôpitaux, Y. REBOURS responsable de pouponnière.

Ces principes directeurs s'appuient sur l'expérience et les sciences humaines qui sont évolutives. Depuis 1978, des éléments nouveaux ont été apportés tant du point de vue de l'enfant que de celui de ses parents.

Du point de vue de l'enfant, les découvertes les plus récentes dans le domaine de son développement ont confirmé le caractère progressif de la construction du sentiment de soi et d'une véritable sécurité interne quant à la solidité du lien avec les proches. De sorte que la séparation et la rupture des liens d'attachement, sans relations stables avec un partenaire chaleureux et attentif, entraînant des troubles importants de l'individuation, affectant la relation à autrui dans ses fondations .

De même, les éléments de discontinuité inhérents à la vie en collectivité : multiplicité des partenaires d'échange - morcellement, fractionnement des temps de relation - risques liés à l'isolement, à l'imprévisibilité, ont été de mieux en mieux décelés de manière à en limiter le nombre et les effets.

La reconnaissance de la grande difficulté pour les professionnels de s'engager quotidiennement auprès de plusieurs tout-petits dans un authentique maternage et de ne pas se situer dans une oscillation entre relations fusionnelles avec certains enfants et impersonnelles auprès d'autres, a également permis la mise en place de nouvelles formes de soutien.

Ceci est d'autant plus important que si les découvertes faites par les cliniciens et chercheurs au cours des dernières décennies (40/50 ans) ont entraîné la disparition presque totale des formes extrêmes d'hospitalisme, celui-ci persiste encore parfois sous des formes atténuées qui peuvent échapper mais impliquent toutefois un retard de développement, une capacité réduite d'attachement et de relation, une certaine soumission souriante, nouvelles formes de l'hospitalisme qui, malgré leur caractère discret risquent néanmoins d'entraver ultérieurement leur vie d'adulte. C'est dire à quel point l'observation régulière et individualisée de chaque enfant constitue un aspect essentiel du travail des professionnels ; elle constitue un aspect central des compétences individuelles et collectives permettant de lutter efficacement contre les facteurs de carence en collectivité, de sorte qu'ils ne se surajoutent pas aux éventuelles carences déjà vécues dans la famille.

Du côté des parents, plus récemment encore la reconnaissance de la complexité de ce qui est à l'origine de la séparation d'avec leur enfant et de ses conséquences sur la parentalité, conduit à porter une attention particulière sur les conditions de leur accueil à la pouponnière et de leur accompagnement tout au long du séjour de l'enfant, dans et hors institution. Si les principes d'action ont tracé des pistes pour la prise en charge quotidienne de l'enfant en reconnaissant la place inaliénable de ses parents, ils n'en ont toutefois pas précisé en 1978, les implications concrètes au sein de la pouponnière.

Cet axe de travail n'apparaît pas dans les textes réglementaires de 1974, cependant les textes législatifs ultérieurs ont rappelé les droits des parents et des enfants dans leurs rapports avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et en 1990, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant l'a affirmé comme un droit de l'enfant.

La mobilisation des équipes de pouponnières auprès des parents atteste qu'il s'agit là d'une nécessité impliquant des moyens nouveaux, non seulement en termes de locaux et de personnel, mais aussi d'apports théoriques et évaluatifs pour orienter les pratiques professionnelles qui se développent à leur égard.

A côté de la prise en compte de ces nouvelles données dans la formation initiale des professionnels, une importance accrue est à apporter à leur formation permanente et à la nécessité d'organiser leur soutien dans l'exercice de leurs fonctions, tant à l'égard de l'enfant que de ses parents, et dans le travail d'équipe qui le sous-tend.

3. Pour atteindre ces objectifs, quels moyens ?

Outre le contexte législatif dans lequel se situe leur mission, la réglementation en vigueur détermine les conditions de fonctionnement des pouponnières, en termes de qualification professionnelle, de pluridisciplinarité, de temps de présence et de permanence des adultes ainsi que de nombre d'enfants, et les moyens financiers qui en découlent.

Le décret du 15/01/74 indique notamment, après avoir défini et catégorisé les pouponnières, les conditions d'autorisation (concours d'un médecin qualifié en pédiatrie, garanties concernant le personnel et les locaux ainsi que règlement intérieur agréé, nombre d'enfants maximum), de contrôle, de direction ainsi que le rôle du médecin de la pouponnière.

L'arrêté du 28/01/74, modifié le 5 avril 1976, après avoir traité des locaux, définit le nombre et la qualification du personnel qui doit comprendre (art 27): "...outre la personne assurant la direction:

A.- Du personnel soignant et de surveillance composé :

a) D'une puéricultrice diplômée d'Etat, assistée d'une ou plusieurs autres puéricultrices diplômées d'état ou, à défaut d'infirmières diplômées d'état, à raison d'une présente pour 30 lits, ou fraction de trente lits si l'établissement comporte plus de trente lits, pour assurer une surveillance sanitaire continue de jour et de nuit ;

b) D'auxiliaires de puériculture diplômées en nombre suffisant pour assurer la permanence des soins maternels à raison d'une personne présente pour six enfants au maximum le jour, et trente enfants de nuit. Par dérogation et à titre exceptionnel, des personnels non diplômés, dont la formation professionnelle doit être assurée par l'établissement, peuvent être recrutés en fonction de situations particulières ;

c) D'une ou plusieurs jardinières d'enfants ou éducateurs de jeunes enfants de plus de dix huit mois, à raison d'une personne présente pour douze enfants ou fraction de douze durant la journée.

B.- Du personnel de service.

C.- L'établissement doit s'assurer le concours d'un ou une psychologue, et en tant que de besoin des personnels spécialisés et rééducateurs nécessaires. Les pouponnières à caractère sanitaire doivent, en fonction de la catégorie d'enfants qu'elles reçoivent, s'assurer le concours de médecins spécialistes."

La pluridisciplinarité des équipes constitue un atout majeur. La présence de professionnels en nombre suffisant est un préalable indispensable à la prise en compte des impératifs de la vie quotidienne (24h sur 24h, 7 jours sur 7 et 365 jours par an), et pour que se développent : la qualité de la relation à l'enfant et des liens avec ses parents, l'implication des personnels de cuisine, ménage, lingerie, entretien qui sous-tendent la qualité de l'accueil ; pour que soient organisés : la venue des familles, la collaboration avec les travailleurs médico-sociaux du secteur, de la justice, avec l'école, la réalisation des rapports à fournir pour les orientations, le secrétariat et la coordination que toutes ces actions impliquent, les relais à assurer, la formation et le soutien des professionnels, compte tenu des congés des uns et des autres. La conduite de l'équipe et la gestion du planning assurent que les rythmes des adultes s'organisent bien en fonction des enfants et orchestrent ce dispositif. De plus, pour que chaque adulte exerce sa fonction et sa compétence dans la cohérence d'un projet d'ensemble, des temps de réunion, de transmission, de coordination sont à prévoir; la formation permanente et le soutien des professionnels font partie intégrante des moyens de la pouponnière pour remplir sa mission.

Les moyens en personnel déterminent la majeure partie du budget (80 à 90%. Etude sur les prix de journée en pouponnière - 1985).

Pour se dérouler dans des conditions optimum, la vie des enfants et des adultes doit aussi s'organiser dans des locaux facilitant l'individualisation de la relation à l'enfant et l'accueil des familles. Les conceptions évoluant ont conduit à des réaménagements de locaux anciens, puis de nouvelles constructions ont été envisagées, activant la recherche des nouvelles données architecturales.

... Mission et conditions

Le contexte dans lequel les pouponnières exercent aujourd'hui leur mission implique :

- de poursuivre et de développer l'aide et le soutien aux parents, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire et avec les services extérieurs - sociaux, médicaux, psychologiques ;
- de poursuivre des études approfondies sur la manière spécifique dont la pouponnière intervient dans les situations qui lui sont confiées pour mieux dégager en quoi elle contribue à leur traitement. Ceci, avec les travaux réalisés dans le domaine du placement familial, devrait permettre d'éclairer les choix des professionnels à la recherche d'un mode de prise en charge adapté pour un enfant qui doit être séparé de ses parents ;
- de prendre en compte cette expérience dans les instances chargées d'étudier les besoins de la population et d'y adapter les réponses, pour que les enfants y soient orientés parce qu'un tel accueil convient et non, faute de mieux ;
- de dégager les moyens indispensables aujourd'hui pour que la pouponnière poursuive son évolution, joue son rôle au regard des personnes qu'elle accueille et soit le lieu de "bien traitance", des enfants, de leurs parents et des professionnels" qu'elle ambitionne d'être.

Des rôles mieux identifiés sont à remplir, notamment au regard de l'accueil des parents, et la synergie des moyens est à rechercher pour faire exister les fonctions essentielles que sont, en pouponnière :

- l'accueil des enfants, des parents, des familles
- le soutien et la formation des professionnels
- la logistique et la maintenance liée à l'accueil et au cadre de vie
- la coordination de l'ensemble des actions menées à l'égard de l'enfant et de ses parents, au sein de la pouponnière et à l'extérieur
- la direction de cet ensemble complexe qui en garantit l'efficacité et l'évolution nécessaire

Ces différentes fonctions - qui doivent être assurées dans tous les cas - sont un fil conducteur pour décrire ce que l'institution doit offrir à l'enfant, à ses parents et aux professionnels, quel que soit son chemin pour l'atteindre. En effet, la mise en oeuvre des moyens s'inscrit dans une histoire et dans un contexte particulier fait de personnes, de lieux et de conceptions de travail à chaque fois singuliers et fondés sur la richesse et la créativité des équipes.